



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-95

Version PDF

Ottawa, le 9 mars 2016

### **IXICA Communications Inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire**

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
IXICA Communications Inc.	1	24 février 2016	11 mars 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale